

Dans un article de La Presse du 15 octobre 2011, M. David Vincent, avance le chiffre de 80 bcf (ou $80 * 10^9 \text{ pi}^3$) comme potentiel gazier aux îles.

S'agit-il de quantités de gaz totales ou de quantité de gaz récupérables ?

Il s'agit de quantité de gaz totale. C'est un chiffre basé sur des travaux de Corridor et autres et il est hypothétique bien que basé sur des « possibilités » et l'expérience. Nous avons examiné des résultats dans des formations assez similaires en Mississippi et en Louisiane (sandstone and diapir play at depth with favourable setting) et ce n'est pas extraordinaire mais optimiste, compte tenu qu'il s'agit d'un wildcat.

Il faut noter que les chiffres de la CGC sont encore plus élevés pour le secteur et donc pour les Îles serait encore mieux.

- Est-ce que cette estimation de 80 bcf comprend le potentiel combiné de tous les diapirs de sel présents sous les îles ? Précisez le potentiel gazier par secteur ou par diapir de sel le cas échéant.

Non, seulement le diapir sous Cap-aux-Meules. Les autres diapirs sont relativement peu étudiés sauf pour le secteur de la mine. Il est impossible de faire ce calcul d'une façon scientifique. Dans ce cas, tout chiffre n'est qu'hypothétique tant que le forage n'a pas lieu.

Pour Brion nous avons de l'information, mais Brion est bien spécifique et elle n'est pas bien placée. De plus, on a foré vers le milieu du diapir et non pas en bordure comme on le fait de nos jours. On cherchait du pétrole (de l'octane, comme ils disaient). Le gaz fut une déception et on bouchait au fur et à mesure.

- Durant la présentation du 15 mai 2013, vous avez précisé que 600 m³ d'eau seraient requis pour réaliser le forage aux Îles-de-la-Madeleine. D'où proviendrait cette eau ?

Des Îles ou d'ailleurs, peu importe. Nous pouvons l'acheter aux Îles, d'une municipalité ou l'autre, puisqu'il y en a deux aux Îles, il ne faut pas l'oublier. Il y a aussi possiblement la mine, mais nous n'avons pas eu des discussions avec eux. Et puis, il y a le N-B ou l'I-P-E.

- Comment allez-vous gérer les eaux de reflux et autres rejets du forage ?

Les eaux de reflux et rejets seront traités dans des réservoirs prévus à cette fin. Les réservoirs seront des réservoirs fermés en métal et situés dans des aménagements de surface ou bassin de rétention (bain dans un bain). Ils peuvent être transportés et traités soit à la Municipalité ou bien ailleurs, selon les décisions des responsables de la Municipalité. Les eaux de reflux ne présentent pas de problème particulier si les précautions de base sont prises. Les rejets seront

traités dans une usine de traitement d'une municipalité aux Îles ou ailleurs mais, règles générales, ils ne présentent pas de difficultés.

- Avez-vous une entente avec la municipalité à cet égard (gestion des eaux de reflux et des boues de forage)?

Non, parce que la demande de permis n'a pas encore été préparé. Toutefois, nous prévoyons en faire la demande aux deux municipalités et aussi à une autre situé soit à l'Î-P-E soit au N-B.

- En page 14 de la présentation du 15 mai, il est fait mention que Gastem doublerait par deux les mesures de sécurité pour protéger la nappe phréatique (un bain dans un bain) (DB7, p.14).

Pouvez-vous précisez comment vous entendez doubler les mesures de protection ? Donner le plus de détails possibles.

C'est assez simple malgré tout. Le projet de forage sera préparé par une firme d'ingénieurs spécialisée de Calgary, disons Codeco, qui a dirigé des travaux au Québec. Une fois que le projet sera bien établi en rapport et selon les normes, nous allons demander à, disons Layne (pour le moment), de revoir l'ensemble du programme de forage (la préparation du terrain, l'installation du puits, les coffrages, les autres travaux en ciments, les bassins, le forage, les mécanismes et les mesures de sécurité, etc) dans le but de doubler les mesures de sécurité et d'incorporer ces mesures dans le programme de forage. De plus, un ingénieur sénior de la société retenue (car la firme n'est pas encore choisi) sera sur le site et fera partie de l'équipe de direction. Le rôle de l'ingénieur sera de voir au respect des conditions de sécurité, de renforcement et de la notion de « bain dans un bain » et sera un surveillant de Codeco.

Il s'agit d'établir une construction le plus sécuritaire et utilisable. À titre d'exemple, au lieu d'utiliser que des bassins-de-rétention (et qui sont normalement utilisés en toute sécurité), nous allons construire les bassins, puis dans chaque bassin y déposer un contenant transportable, fermé et en metal pour contenir les rebuts liquides ou mi-liquides, les déblais, et autres semblables et qui seront transportés lorsque plein vers un site de traitement. Donc, « un bain dans un bain ». Nous avons réalisé cette notion de « bain dans un bain » pour des bassins dans l'État de New York où un propriétaire était très inquiet. Le tout a bien fonctionné et le propriétaire a compris. Ce n'était plus demandé.

Autre exemple, le BOP sera doublé. Le coffrage de surface aussi. Et ainsi de suite. Les vérifications concernant le ciment le long du tuyeaux, etc. Le tout selon les conseils de l'ingénieur chargé de ce mandat. Double vérifications.

Il s'agit de donner suite à des inquiétudes de certains citoyens pour à la nappe. Sur d'autres îles, les forages ne sont pas si compliqués, mais ici les Îles peuvent recevoir de la protection additionnelle compte tenu des inquiétudes et du fait que c'est nouveau. C'est plus dispendieux, mais ce n'est ni gaspillé ni ostentatoire.

